



Commune de
Val-de-Ruz

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DU REPÈRE

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 72'000

Version : 1.0 – TH 396906

Auteur : Conseil communal

Date : 25.11.2019



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Bref rappel des faits	3
3.	Situation actuelle et perspectives.....	4
4.	Objectifs et solutions	5
4.1.	Objectifs	5
4.2.	Solutions retenues pour l'étude.....	5
4.3.	Photos et montage du projet	6
4.4.	Choix des matériaux.....	7
5.	Travaux : nature et coût.....	7
5.1.	Descriptif des travaux.....	7
5.2.	Organisation du projet	9
6.	Calendrier.....	9
7.	Conséquences financières.....	9
7.1.	Compte des investissements.....	10
7.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	11
8.	Impact sur le personnel communal	11
9.	Vote à la majorité simple du Conseil général	11
10.	Conclusion.....	11
11.	Projet d'arrêté.....	12
12.	Annexes : abris existants.....	13

Table des illustrations

Figure 1	Photographie du Repère en 2001 et en 2019.....	4
Figure 3	Plan de situation	4
Figure 4	Exemple de pavillon touristique avec parois doublées à Môtiers	5
Figure 5	Abri du Repère - Vue de face	6
Figure 6	Abri du Repère - Vue arrière.....	6
Figure 7	Vue intérieure avec tables et foyer	6
Figure 8	Toiture en Lauzes.....	7
Figure 9	Exemple d'aménagements pique-nique à la Jonction et d'un foyer au sud du lac de Biene	8
Figure 11	Projet d'aménagement de la place	8
Figure 12	Estimation des coûts.....	10



Réaménagement de l'espace du Repère

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande
d'un crédit d'engagement de CHF 72'000

Madame la vice-présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

La Commune compte actuellement sept abris forestiers, libres d'accès et trois espaces partiellement couverts :

- La Marnière, en dessus du Temple de Dombresson ;
- Le Bois d'Engollon à Engollon ;
- Le Bas-des-Loges, sur la route de La Vue-des-Alpes ;
- La Biche, vers Les Vieux-Prés ;
- La Guillemette, en dessus des Geneveys-sur-Coffrane ;
- La Jonction, entre Malvilliers et la Jonchère ;
- Le Repère à la Montagne de Cernier ;
- Le Pâquier ;
- Sarreyer, en dessus de Villiers ;
- Sous-le-Mont à Savagnier.

Le projet présenté consiste au réaménagement de l'abri du Repère à la Montagne de Cernier, usé par le temps.

Il a pour but de dynamiser l'attrait touristique de la région en offrant un bel espace de pique-nique à la population et également de permettre aux visiteurs de notre région d'y faire un arrêt et d'en profiter pour découvrir un endroit forestier accueillant.

Le réaménagement permettra aussi de promouvoir notre matière première locale et renouvelable : notre bois, notre fierté.

Les travaux du projet consistent en :

- la construction d'un nouvel abri forestier avec le bois de notre Commune afin de remplacer un vétuste abri béton militaire datant des années 1960 ;
- l'aménagement d'un espace de pique-nique avec des bancs, tables et foyers.

En fin, la réalisation du projet « espace forestier du Repère » permettra de promouvoir la fonction sociale et d'accueil de nos forêts communales.

2. Bref rappel des faits

Dans les années 1960, l'armée construit, au lieu-dit du Repère, un dépôt en béton afin de stocker divers matériaux. Il a été mis en vente et acheté par la Commune de Cernier dans les années 1990, car l'armée ne l'utilisait plus.

En 2001, l'ancienne commune l'aménage en place de pique-nique, en collaboration avec la protection civile. La partie supérieure des parois sud du dépôt sont ouvertes, ce qui permet de donner de la lumière dans l'abri. Au



Réaménagement de l'espace du Repère

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 72'000

fil des années, l'abri et son emplacement sont délaissés et ne sont apparemment plus utilisés, si ce n'est occasionnellement par le service de défense incendie de la Commune, comme lieu d'exercice.

En mai 2019, une demande de permis pour la démolition de l'abri devenu vétuste a été déposée par l'unité administrative des forêts et sa démolition a été réalisée par la protection civile en septembre de cette année.



Figure 1 Photographie du Repère en 2001 et en 2019

3. Situation actuelle et perspectives

L'abri du Repère est situé proche de La Vue-des-Alpes et des crêtes du Mont-d'Amin. Il est facilement accessible par une route, ouverte à la circulation, ce qui permet un accès adéquat aux personnes à mobilité réduite.

Il se trouve également sur les chemins empruntés par les randonneurs.

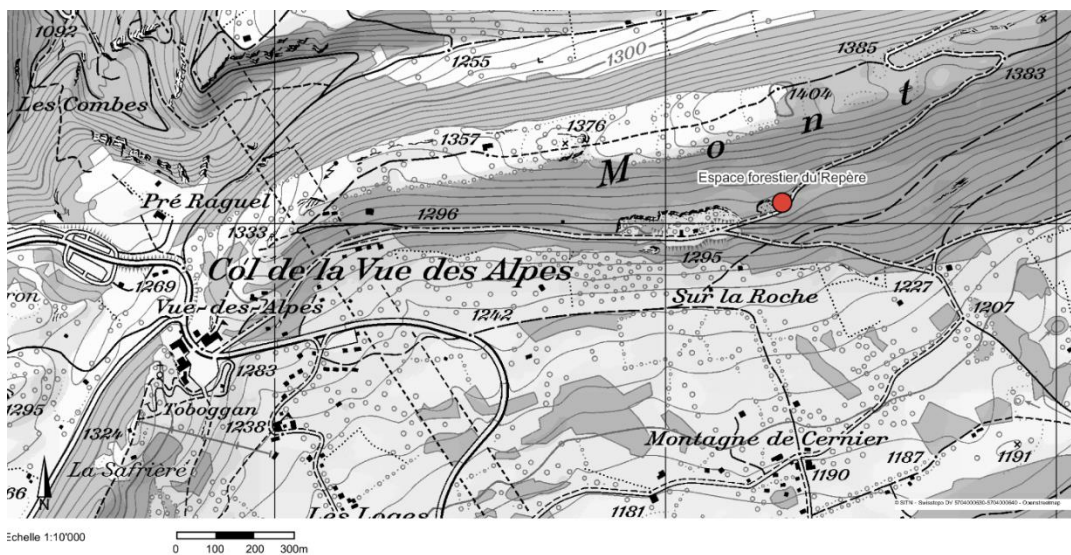


Figure 2 Plan de situation



4. Objectifs et solutions

4.1. Objectifs

L'abri forestier et l'espace de pique-nique seront libres d'accès à chacun, personnes à mobilité réduite y compris, et il n'y aura pas de réservation possible. La réalisation de l'espace forestier du Repère participe à la revitalisation du site de La Vue-des-Alpes, sa proximité avec le chemin des pionniers favorisant le tourisme doux souhaité par les Autorités de Val-de-Ruz. Il sera réalisé avec le bois des forêts communales. Il ne disposera pas de poubelles, tout comme c'est déjà le cas à la cabane forestière de La Biche par exemple, ou sur les places de pique-nique, les randonneurs étant invités à reprendre leurs déchets. Toutefois, il sera indiqué aux utilisateurs qu'un écopoint est disponible à proximité (parking de La Vue-des-Alpes) pour les déchets recyclables uniquement.

Il n'est pas prévu de mettre du bois à disposition des utilisateurs. Selon la fréquentation, il sera possible d'apporter, avec parcimonie, du bois issu des tailles ou des coupes avoisinantes.

L'entretien sera effectué par le service forestier communal qui se chargera de la bonne tenue et du nettoyage de l'espace forestier du Repère et de ses alentours.

4.2. Solutions retenues pour l'étude

L'abri forestier du Repère sera un abri ouvert. La toiture, également ouverte au milieu, permettra d'y aménager un foyer central, délimitant deux espaces où seront installés des tables et des bancs fixes. La construction sera en bois ronds sciés sur les deux faces, similaire aux cabanes forestières de La Marnière et de La Guillemette.

A la différence de ces cabanes, les bois seront ajourés ce qui permet « d'affiner » l'esthétique de la construction et de mettre en valeur la nature environnante depuis l'intérieur du bâtiment. Ce « nouveau » type de design a vu le jour au Val-de-Travers, avec notamment les constructions du Pavillon touristique de la Poëta Raisse et de l'abri forestier du Plat de Riau.

Afin de consolider l'ouvrage, les parois seront doublées, comme sur la photo ci-dessous.



Figure 3 Exemple de pavillon touristique avec parois doublées à Môtiers



4.3. Photos et montage du projet



Figure 4 Abri du Repère - Vue de face



Figure 5 Abri du Repère - Vue arrière



Figure 6 Vue intérieure avec tables et foyer



4.4. Choix des matériaux

La totalité du bois prévu pour la construction de l'abri et pour les aménagements extérieurs proviendra des forêts communales.

Concernant la toiture, plusieurs variantes sont possibles. Cependant, une solution inédite dans la région permettrait de donner un fort caractère à la construction en couvrant le toit avec des Lauzes, à savoir des pierres utilisées pour couvrir les toitures en montagne. Cette solution élégante a l'avantage de mettre en valeur la construction en bois dans son milieu naturel.



Figure 7 Toiture en Lauzes

Bien entendu, il y a d'autres techniques pour la couverture du toit, telles que :

- des bardeaux en bois imprégnés ;
- de la petite tuile ;
- du papier goudronné.

Il est à noter que préférer un toit en « Lauzes » pour l'abri du Repère, c'est choisir un matériel naturel, écologique, esthétique, innovant et durable pour la région.

5. Travaux : nature et coût

5.1. Descriptif des travaux

Le nouvel abri forestier pourra être érigé sur les fondations de l'ancien abri militaire qui avait été construit sur une dalle en béton suffisamment solide, ayant une dimension de 6m x 9m. Cela facilitera les travaux et permettra d'éviter des frais supplémentaires. Toutefois, des travaux de terrassement seront nécessaires afin d'aménager les alentours ainsi que pour améliorer l'espace de pique-nique.



Réaménagement de l'espace du Repère

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 72'000

A l'extérieur, il est prévu d'installer deux tables forestières ainsi que deux foyers. La mise à disposition de cet espace et de foyers bien délimités participe en effet à la protection des feux de forêts dont les risques augmentent lors des sécheresses estivales.



Figure 8 Exemple d'aménagements pique-nique à la Jonction et d'un foyer au sud du lac de Bienne



Figure 9 Projet d'aménagement de la place

Pour délimiter l'espace, une barrière en bois sera construite ou des troncs seront posés en travers au sud de la place, ceci dans le but de limiter l'accès aux véhicules devant la cabane. Même s'il n'est pas souhaité, un espace suffisant permettra de stationner quelques véhicules, si nécessaire.



5.2. Organisation du projet

L'équipe forestière de Val-de-Ruz et les gardes forestiers se chargeront de la totalité des travaux de construction. Néanmoins, l'aide extérieure de machines sera demandée afin d'effectuer des travaux de levage et de manutention des billons lors du montage de l'abri ou encore quelques travaux de terrassement.

6. Calendrier

- Hiver 2019-2020 : dépôt du permis de construire pour la reconstruction ;
- Mai 2020 (à la fonte des neiges) : premiers travaux de terrassement afin de préparer la place de travail (accès, nettoyage) ;
- Mai-juin 2020 : travaux de construction de l'abri forestier et aménagement de l'espace de pique-nique.

7. Conséquences financières

Pour les collectivités publiques, la loi cantonale sur les forêts (LCFo) définit, dans ses articles 70, 71 et 72, les fonds forestiers de réserve.

Ce fonds ne peut être utilisé que pour des travaux ou des investissements liés :

- à des achats d'équipements ;
- **à l'établissement et à la réfection d'infrastructures ;**
- à l'acquisition de forêts ;
- **à des mesures favorisant l'utilisation du bois.**

Le fonds est alimenté annuellement par une retenue obligatoire sur les recettes nettes de l'exploitation forestière.

Les frais liés à la rénovation de l'abri forestier du Repère peuvent donc être couverts en partie ou totalement par ce fonds.

Selon l'estimation des coûts ci-dessous, la réalisation du projet est estimée à CHF 72'000, dont plus de 40% sont des coûts internes (personnel, fournitures du bois).



Réaménagement de l'espace du Repère
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande
d'un crédit d'engagement de CHF 72'000

Travaux	Nombre	Unité	Prix unitaire CHF	Frais internes CHF	Frais externes CHF
Préparation de la place					
Terrassement	1	bloc	5'000.00		5'000.00
Préparations du bois					
Achat de bois	55	m3	100.00	5'500.00	
Ecorçage	55	m3	15.00	825.00	
Traitement du bois	1	bloc	100.00		100.00
Transport du bois (2x)	55	m3	32.00		1'760.00
Sciage du bois	55	m3	130.00		7'150.00
Montage de l'abri					
Tracteur forestier	20	h	150.00		3'000.00
Sous toiture	54	m2	20.00		1'080.00
Toiture	54	m2	200.00		10'800.00
Outillage, benzine, divers	1	bloc	3'000.00		3'000.00
Espace de pique-nique					
Tables	4	pces	1'500.00	6'000.00	
Foyer intérieur	1	pces	2'500.00		2'500.00
Foyer extérieur	2	pces	500.00		1'000.00
Barrière	1	pces	2'000.00	2'000.00	
Chaille	30	m3	65.00		1'950.00
Petite rétro	10	h	75.00		750.00
Main d'œuvre					
	246	h	65.00	15'990.00	
Divers et imprévus					
	1	bloc			3'500.00
				30'315.00	41'590.00
Estimation des coûts totaux:					71'905.00
				arrondi	72'000.00

Figure 10 Estimation des coûts

7.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 72'000 toutes taxes comprises. Il est pris en charge par la Commune sous le chapitre des forêts par le fonds forestier de réserve. Ce dernier se monte à CHF 1'396'718.50 et est donc largement suffisant pour absorber la dépense.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2020, s'élève à CHF 0 puisque compensée par le fonds forestier de réserve.



Réaménagement de l'espace du Repère

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande
d'un crédit d'engagement de CHF 72'000

7.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

La dépense est totalement compensée par un prélèvement au fonds forestier de réserve, il est inutile de prévoir un quelconque amortissement. Dès lors, le taux de 2%, qui est normalement appliqué, ne le sera pas dans le cas particulier.

8. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. Il n'y a pas de charges financières à absorber dans le budget ordinaire de la Commune. La conduite du projet sera assurée par les gardes forestiers et les bûcherons, la mise en valeur de la forêt et l'information au public faisant partie de leurs tâches de base. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre le maître d'ouvrage et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

9. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit d'engagement, prévue au budget d'investissement 2020, est une nouvelle dépense unique inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux directives de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

10. Conclusion

Actuellement, l'abri a dû être démonté pour des raisons de sécurité et l'espace de pique-nique n'est plus utilisé, car les installations sont vétustes. Cette réalisation permettra de compléter les offres des places de loisirs communales ouvertes à tous.

Dans une région touristique et parcourue comme le site de La Vue-des-Alpes, ce réaménagement est l'opportunité pour la Commune de Val-de-Ruz de proposer à la population et aux touristes un espace forestier voué à la détente et à la découverte de la nature.

Techniquement, le bois, notre matière première communale et renouvelable, sera utilisé et mis en valeur dans une construction raffinée et chaleureuse.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Madame la vice-présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

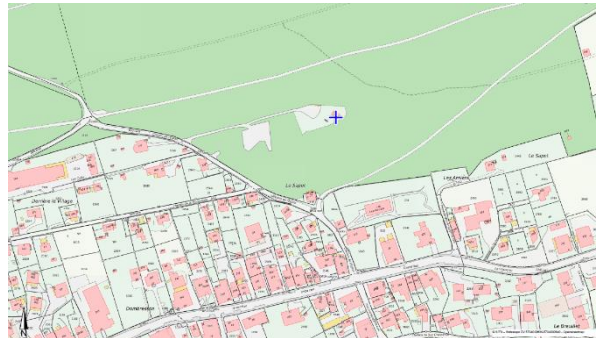
Val-de-Ruz, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A. C. Pellissier P. Godat

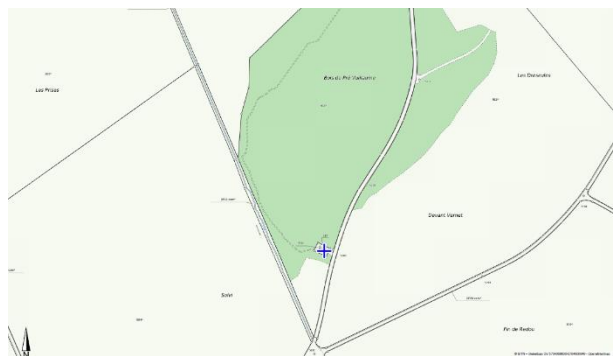


Réaménagement de l'espace du Repère
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande
d'un crédit d'engagement de CHF 72'000

12. Annexes : abris existants



La Marnière - Dombresson



Bois d'Engollon - Engollon

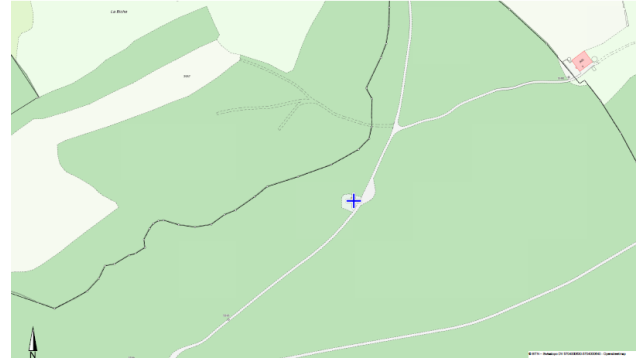


Bas des Loges - La Vue-des-Alpes

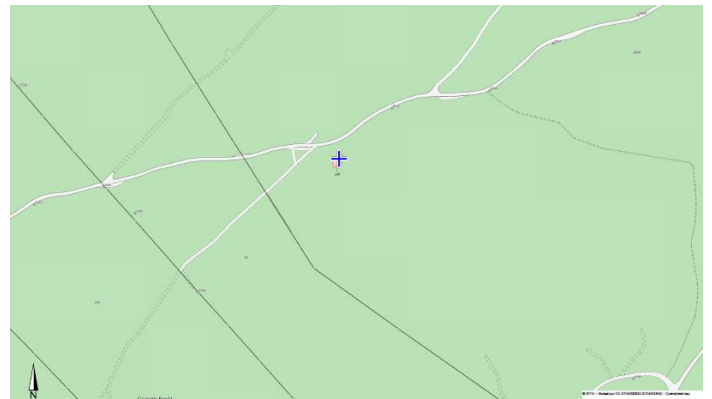


Réaménagement de l'espace du Repère

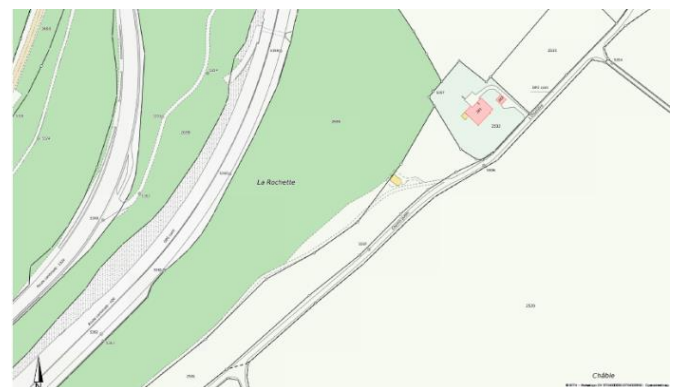
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande
d'un crédit d'engagement de CHF 72'000



La Biche - Les Vieux-Près



La Guillemette - Les Geneveys-sur-Coffrane



La Jonction - La Jonchère